

À l'attention des Parents

4-3620 SAINT-PAL-DE-MONS  
(HAUTE-LOIRE)

Téléphone 04 71 61 01 51

Fax 04 71 66 17 40

E-mail : [contact@mairie-saintpaldemons.fr](mailto:contact@mairie-saintpaldemons.fr)

Site : [mairie-saintpaldemons.fr](http://mairie-saintpaldemons.fr)

Objet : Cantine Année Scolaire 2025-2026

Chers parents,

Afin de pallier les difficultés d'inscriptions à la Cantine et d'améliorer régulièrement le service rendu aux familles, nous avons mis en place un **système de réservation des repas en ligne** sur la plate-forme e-ticket. Une application pour smartphones est aussi disponible. Ni la Mairie, ni l'École ne pourront prendre le relais. **C'est à vous de jouer** en réservant comme vous le souhaitez à **la Journée, à la Semaine, au Mois ou à l'Année** le repas de vos Enfants.

Pour aider et simplifier le travail de notre prestataire des repas scolaires, vous aurez dorénavant la possibilité d'inscrire ou de désinscrire vos enfants en totale autonomie en respectant le délai suivant :

- Avant le Jeudi précédent, 14h00 (*Exemple : pour la semaine du Lundi 1er septembre 2025, il faut être inscrit avant le Jeudi 28 août 2025, 14h00*)

**Aucun enfant ne sera accepté après la date butoir sans majoration stipulée dans le règlement de la cantine, ni désinscrit après celle-ci.**

Vous pourrez également visionner au travers de votre Espace personnalisé tout ce qui concerne vos Enfants (mise à jour des données, consultation du menu, facturation, avertissement...).

Vos identifiants de connexion restent les mêmes pour cette nouvelle année scolaire. Vous devez tout de même renseigner le passeport, la fiche d'inscription, et signer le règlement.

Nos Agents Municipaux ont besoin d'être respectés et suivis dans de respect des règles en communauté. Nous constatons encore trop d'incivilités au niveau comportement, insolence, gaspillage... Par conséquent, les manquements seront sanctionnés plus sévèrement.

Après accord et signature de l'ensemble des documents, vous pourrez vous connecter sur votre espace et compléter vos coordonnées. Nous appelons votre attention sur les Projets d'Accueil Individualisé, allergies, et intolérances qui doivent impérativement nous être signalés en Mairie afin que nos services puissent compléter la fiche sanitaire de votre enfant.

**L'ensemble des documents d'inscription à la cantine scolaire est à remettre en mairie, correctement complétés et signés, avant le 31 juillet 2025. Passé cette date, vos enfants ne pourront pas être inscrits pour la rentrée scolaire.**

Quant au prix du repas, le Conseil Municipal a décidé de ne pas l'augmenter pour ne pas pénaliser toutes les familles, il est fixé à 4,20 € depuis le 03 juillet 2023.

Pour le Maire et par délégation,  
L'adjointe au Maire,



Nathalie MARTORELL